

Greffe
 du Tribunal de Commerce de
 Saint-Quentin
 Palais de Justice
 02100 SAINT-QUENTIN
 Téléphone : 03.23.62.34.10.
 Télécopie : 03.23.64.26.47.

**CERTIFICAT
 DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Sàrl SOGAREX
 23 avenue Faidherbe
 02100 SAINT QUENTIN

Dépôt effectué par :

Sàrl SOGAREX
 23 avenue Faidherbe
 02100 SAINT QUENTIN

Numéro RCS : Saint-Quentin B 378 970 263

<7181/1990B00126>

Dénomination sociale :

SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE DE REVISION ET
 D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX

Pièces déposées le 15/09/2010	Numéro : 32413
Acte sous seing privé du 18/06/2010 - Cession de parts (ou Donation) par Mr Jean SAPHORES et Mr Gilles GOUHIER à Mr Jean SAPHORES et Mr Gilles GOUHIER	
Statuts mis à jour du 18/06/2010	

Tarif fixé par décret 2007-812du 10.5.2007 - 8 Taux de base- Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier du Tribunal,

CESSION D'USUFRUIT CROISE DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Jean SAPHORES

né le 5 juillet 1958 à SAINT-QUENTIN (Aisne)
de nationalité française
demeurant 2 rue Berthelot - 02610 MOY DE L' AISNE

- Monsieur Gilles GOUHIER

né le 23 février 1955 à CALAIS (Pas de Calais)
de nationalité française
demeurant 6 rue Jean Jaurès - 02100 SAINT-QUENTIN

Ci-après dénommés "le cédant",

d'une part,

- Monsieur Jean SAPHORES

né le 5 juillet 1958 à SAINT-QUENTIN (Aisne)
de nationalité française
demeurant 2 rue Berthelot - 02610 MOY DE L' AISNE

- Monsieur Gilles GOUHIER

né le 23 février 1955 à CALAIS (Pas de Calais)
de nationalité française
demeurant 6 rue Jean Jaurès - 02100 SAINT-QUENTIN

Ci-après dénommés "le cessionnaire",

d'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE ET DECLARE CE QUI SUIT:

DECLARATIONS DU CEDANT ET DU CESSIONNAIRE

Monsieur Gilles GOUHIER, cédant et cessionnaire déclare :

- qu'il est divorcé non remarié

S) G

Monsieur Jean SAPHORES, cédant et cessionnaire, déclare :

- qu'il est marié avec Madame Marie-Christine MANCUSO, mariés tous deux le 5 juillet 2008 à SAINT-QUENTIN (Aisne) sous le régime de la séparation de biens aux termes d'un contrat de mariage passé le 26 avril 2008 pardevant Maître REDAUD, notaire à SAINT-QUENTIN (Aisne)

Le cédant et le cessionnaire déclarent en outre, chacun en ce qui le concerne :

- que les parts cédées sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession,

- que la « SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE – SOGAREX » n'est pas en état de cessation des paiements et qu'elle n'a fait l'objet d'aucune procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté, de redressement ou de liquidation judiciaires.

- qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,

- et qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

EXPOSE CONCERNANT LA SOCIETE

Suivant acte sous seings privés en date à Saint-Quentin (Aisne) du 19 juillet 1990, enregistré le 7 août 1990 au Service des Impôts de Saint-Quentin, il existe une société à responsabilité limitée dénommée « SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE – SOGAREX », au capital de 450 000 euros, divisé en 3000 parts de 150 euros chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé 23 avenue Faidherbe - 02100 SAINT-QUENTIN, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 378 970 263 RCS SAINT-QUENTIN.

La « SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE – SOGAREX » a pour objet principal l'exercice des professions d'expert comptable et de commissaire aux comptes.

ORIGINE DE PROPRIETE DES PARTS SOCIALES

Monsieur Jean SAPHORES détient la nue-propiété de deux parts sociales sous l'usufruit de Monsieur Gilles GOUHIER pour les avoir acquises lors de la constitution de la société.

Monsieur Gilles GOUHIER détient la nue-propiété de deux parts sociales sous l'usufruit de Monsieur Jean SAPHORES pour les avoir acquises lors de la constitution de la société.

J G

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

CESSION

Par les présentes :

- Monsieur Jean SAPHORES cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à Monsieur Gilles GOUHIER qui accepte, l'usufruit de deux parts sociales portant les numéros 2997 et 2998 lui appartenant dans la Société.

L'usufruit et la nue propriété ainsi réunis forment de nouveau la pleine propriété des deux parts sociales.

- Monsieur Gilles GOUHIER cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à Monsieur Jean SAPHORES qui accepte, l'usufruit de deux parts sociales portant les numéros 1498 et 1499 lui appartenant dans la Société.

L'usufruit et la nue propriété ainsi réunis forment de nouveau la pleine propriété des deux parts sociales.

Monsieur Jean SAPHORES et Monsieur Gilles GOUHIER deviennent propriétaires des parts cédées à compter de ce jour et sont subrogés dans tous les droits et obligations attachés à ces parts, sans exceptions ni réserves.

Le cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la Société dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Il jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

PRIX

D'un commun accord entre les parties, la présente cession est consentie à titre gracieux compte tenu de l'échange de l'usufruit croisé entre Monsieur Gilles GOUHIER et Monsieur Jean SAPHORES.

MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur Gilles GOUHIER et Monsieur Jean SAPHORES susnommés, décident que pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts, l'article 7 des statuts serait désormais rédigé de la manière suivante :

JD *CG*

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450.000 €).

Il est divisé en 3.000 parts de CENT CINQUANTE EUROS (150 €) chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 3000 et attribuées comme suit, savoir :

- Monsieur Jean SAPHORES, propriétaire de : 1.500 parts sociales
numérotées de 1 à 1.499 et 3.000

- Monsieur Gilles GOUHIER, propriétaire de : 1.500 parts sociales
numérotées de 1.500 à 2.999

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 3.000 parts sociales

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites, qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont libérées intégralement.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le cédant déclare que la « SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE – SOGAREX » est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la Société.

Il précise que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 726 du Code général des impôts.

Il sera perçu un droit de 3 % liquidé sur le prix de cession augmenté des charges ou sur la valeur réelle si elle est supérieure, auquel s'applique un abattement égal pour chaque part sociale au rapport entre la somme de 23 000 euros et le nombre total de parts de la Société.

FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS

La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

J *le*

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire, qui s'y oblige, à l'exception de ceux concernant la modification des statuts qui seront supportés par la Société.

Fait à Saint-Quentin (Aisne)
Le 18 juin 2010
En SIX originaux

Monsieur Jean SAPHORES



Monsieur Gilles GOUHIER



**Enregistré a : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE
LAON**

Le 10/09/2010 Bordereau n°2010/1 649 Case n°1

Ext 7544

Enregistrement : 25 €

Pénalités :

Total liquidé : vingt-cinq euros

Montant reçu : vingt-cinq euros

L'Agent

